Association vaudoise pour les Droits de la Femme No 64 Novembre 2013

adf-vaud

GAZETTE

WADJDA

Illustrations :www.afrikanspot.com/ http://en.wikipedia.org/wiki/Wadjda fr.euronews.com, www.2e-observatoire.comhttp://womenalliance.org/ Montage Viviane Schusselé

rosa canina

La bibliothèque de l'ADF est ouverte les mardis et jeudis, de 14h à 17h à la Maison de la femme, Eglantine 6, 1006 Lausanne, ou sur rendez-vous. Les responsables se réjouissent de vous y accueillir et de discuter avec vous de vos auteur-e-s préféré-e-s, de l'histoire des femmes, de problèmes féministes. Abonnement 15.- francs par an (12.- pour les membres de l'ADF) ou 1.- franc par livre emprunté.

Quelques-unes de nos nouvelles acquisitions :
Autain Clémentine : *Elles se manifestent,* Ed. Don Quichotte 2013
Barron Stéphanie : *Le jardin blanc,* Ed. NiL 2009
Beck Danielle : *La vie à se partager,* Ed. Ouverture 2012
Benameur Jeanne : *Profanes,* Actes Sud 2013
Bernheim Emmanuèle : *Tout s'est bien passé,* Gallimard 2013
Buchet-Ramuz Berthe : *Bilan d'une vie,* L'âge d'homme 1989
Cuneo Anne : La Tempête des heures, Campiche 2013
de Saint André Alix : *Garde tes larmes pour plus tard,* Gallimard 2013
Desarthe Agnès : *Comment j'ai appris à lire,* Stock 2013
Dubuis Catherine : *Pierrette Micheloud, présence de la poésie,* Ed. des Vanneaux 2013
Giroud Françoise : *Histoire d'une femme libre,* Gallimard 2013
Grivel Florence : *Conquistador,* Ed. Alphil 2013
Grossi Verdiana : *Femmes, culture et société,* Lyceum Club 2012
Icart Anne : *Ce que je peux te dire d'elles,* Lafont 2013
Lovey Catherine : *L'homme interdit,* Slatkine 2005
Ricci Lempen Silvia : *Ne neige-t-il pas aussi blanc chaque hiver ?,* Ed. d'En Bas 2013
Sandoz Suzette : *Une voix claire dans la foule,* Cabédita 2013
Weil Sylvie : *Le hareng et le saxophone,* Grand livre du mois 2013
Wissmer Jean-Michel : *Heidi, enquête sur un mythe suisse,* Ed. Metropolis 2012
Zufferey Hélène : *Le festin des veuves,* Monographic 2012

ATTENTION ! ***rosa canina*** a changé d'horaire. Ouverture comme d'habitude, mais jusqu'à 17h. au lieu de 18 h
rosacanina@citycable.ch ou 021 323 33 22
rosa canina a une adresse électronique : rosacanina@citycable.ch

Sommaire

3 Editorial *Martine Gagnebin*

Politique

3 Carte blanche à *Irène Minder-Jeanneret*
5 La Convention d'Istanbul et la Suisse *Simone Chapuis-Bischof*
13 Rapport sur le congé de paternité et le congé parental

Société

4 De la Cuisine au parlement *Simone Chapuis-Bischof*
5 Echo du 14 juin 2013 à Lausanne *Sophie Gällnö*
8 Fondamentalisme chrétien et droits des femmes *Annemarie Nicod*
9 Alimentation et Santé *Mireille Jemelin*
13 La poupée de Timothée et le camion de Lison *Annemarie Nicod*

Histoire

16 Légende ou vérité historique *Viviane Schusselé-Klarer*
16 Les femmes du Tagesanzeiger

Divers

2 Rosa Canina
4 Agenda
8 et 11 Des brèves
12 Assemblée générale de l'ADF-Vaud *Martine Gagnebin*
12 Assemblée générale de l'association suisse *Martine Gagnebin*
13 Journée romande pour les ADF de Suisse *Martine Gagnebin*

Editorial *par Martine Gagnebin*

SECURITE – VOIX – CHOIX

Ce sont là les axes retenus par le 36e congrès de l'Alliance Internationale des Femmes (AIF) qui s'est tenu à Londres en septembre dernier. Chacun de ces trois thèmes se décline en trois situations particulières : principalement à la maison, dans la communauté, mais aussi à l'école. En abordant cette déclaration, je me suis dit : « ouais, bon, c'est normal de se préoccuper des filles et des femmes dans les pays non occidentaux ». Mais en me plongeant dans la lecture, je constate l'universalité de ce texte. Vous voulez des exemples ?

Sécurité à l'école : « … pas d'intimidation … pas de menaces sexuelles de la part des étudiants… » Tiens, tiens, et je songe au récit de ma jeune voisine étudiante.

Voix à la maison : « … dans la distribution des tâches … le choix d'une profession … le droit de dire non ! » Cela ressemble étonnamment à certaines revendications d'ici, non ?

Choix dans la communauté : « … aucune discrimination … voter et participer … combattre les stéréotypes … » Au Mali et au Honduras seulement ?

Chacun de ces chapitres se termine par des injonctions aux gouvernements : des disparités à éliminer, des infrastructures à créer, des pratiques à mettre en oeuvre.

Ayant terminé ma lecture – et les réflexions qu'elle suscite – je me dis que : où que nous soyons, femme ou fille, nos préoccupations – à des niveaux certes différents – se rejoignent. Nous marchons toutes vers les droits humains (petit rappel utile : les droits des femmes sont aussi des droits humains !) ; il y a encore tant à faire ; bien des acquis sont fragiles ; nos engagements valent la peine d'être pris !

Le programme d'action 2014-2016, adopté lors du 36e congrès de l'AIF, est accessible sur le site de l'ADF-Vaud (www.adf-vaud.ch), http://womenalliance.org/fr/?page_id=36 ou peut être demandé à Martine Gagnebin, Traménaz 32, 1814 La Tour-de-Peilz

Carte blanche à… *Irène Minder-Jeanneret*

Irène Minder-Jeanneret est musicologue. Elle gère certains projets de l'association Forum Diversité Musicale, dont un des buts est de faciliter la perception de la créativité musicale des femmes. Elle a réalisé une thèse qui vient de paraître en allemand : « Die beste Musikerin der Stadt » Caroline Boissier-Butini (1786-1836) und das Genfer Musikleben zu Beginn des 19 . Jahrhunderts.

De la dignité de la personne
À propos des visages dissimulés en public

Le souverain tessinois vient d'ancrer dans sa constitution cantonale l'interdiction de se dissimuler le visage en public. Des esprits bien pensants condamnent cette décision au nom de la liberté individuelle de celles et de ceux qui choisissent de ne pas montrer leur visage, nous mettant en garde devant une généralisation de cette règle en Suisse. Il ne faut pas, disent ces esprits, diaboliser l'Islam (car c'est de cela qu'il s'agirait), mais faire preuve de tolérance face à l'expression de phénomènes religieux différents des nôtres.[1]

N'étant ni islamologue, ni sociologue, ni anthropologue, je ne m'aventurerai pas à juger des règles vestimentaires qui ne me sont pas connues. Et je ne vois pas comment je pourrais prendre la défense des personnes qui, en se cachant la face, m'interdisent d'entrer en contact avec elles et à plus forte raison de me sensibiliser à leur cause.

Je peux, en revanche, m'exprimer sur ce que je ressens, comme citoyenne, quand je suis confrontée dans nos espaces publics à des êtres humains dont le visage est dissimulé : un grand désarroi.

[1] Ou y aurait-il un rapport entre cet appel à la « tolérance » et le facteur économique que représentent les « touristes du Golfe ?

Souvenons-nous : sous l'Ancien régime, la société était régie par des règles arbitraires et il n'y avait pas de séparation des pouvoirs ; la participation aux décisions publiques et l'égalité des chances étaient le privilège de quelques nantis. En Occident, l'accès inconditionnel à la citoyenneté et aux droits qui y sont liés est le grand acquis du 19e siècle (et du 20e en ce qui concerne les droits civiques de la femme). L'existence de chacune et de chacun comme personnalité juridique autonome et la possibilité de se déplacer librement dans un espace public commun, sécurisé par la collectivité, sont également des acquis postrévolutionnaires. Dans une telle société égalitaire, un principe de base est que chacune et chacun soit identifiable visuellement et qu'il y ait une correspondance entre la personne physique et ses documents d'identité, témoin la photo sur la carte d'identité. Ne pas décliner son identité visuelle en public, c'est ouvrir la porte à l'arbitraire. Impossible d'établir une correspondance entre la personne à la face dissimulée et le document d'identité qu'elle vous tend. Impossible également d'entrer en contact visuel ou verbal avec elle, puisqu'elle renonce ostensiblement à prendre part à la vie de la société où elle évolue.

Accepter dans nos espaces publics des êtres humains qui ne montrent pas leur visage, c'est renier les valeurs fondamentales de notre société, c'est brader nos acquis démocratiques et c'est dénier aux humains ainsi cachés le droit d'exister comme personnalité juridique, avec tout ce que cela implique au niveau des droits et des devoirs.

Mais renonçons à encombrer nos législations cantonales d'interdits supplémentaires. Inscrivons simplement dans notre code civil le principe que chaque personne qui évolue en public doit pouvoir être identifiable visuellement. C'est plus simple et plus égalitaire et plus digne.

Agenda

Vendredi 29 novembre Maison de la femme, 17h : «*Trio Claviola*» (Lituanie, lauréat du concours international de musique du Lyceum club 2012).
Mardi 3 décembre Maison de la femme, 17h : «*Les femmes dans les postes de direction*» (Coordination romande post Beijing)
Mercredi 18 décembre Maison de la femme, av. Eglantine 6, Lausanne, 14h30 : «*Ville de Lausanne, vigne et vin*» Tania Munoz, œnologue responsable du domaine viticole de la ville de Lausanne (Contacts et culture)

De la cuisine au parlement *par Simone Chapuis-Bischof*

cestrarefilm.com

Le film que le cinéaste Stéphane Goël a tourné en 2012 pour la TSR, sur l'histoire du suffrage féminin en Suisse, fait un tabac. Il faut dire qu'il rappelle une lutte que bien des gens ont oubliée, une lutte menée par 4 générations de femmes. Interviews et images d'archives alternent et il faut dire que les plus âgées d'entre nous avaient oublié ce que les opposants avaient pu dire à l'époque. C'est sidérant et les jeunes qui découvrent cette histoire en sont estomaqué-e-s.

Le film a été présenté dans une douzaine de pays : au Maroc, en Tunisie, en Autriche, en France, en Lettonie et en Lituanie, en Corée du Nord, en Ouzbékistan, au Kosovo, en Uruguay (où il a remporté 2 prix: le prix du meilleur film traitant des droits humains et le prix du public), et en Iran. Dernière demande en cours : le "Frauen Welten Filmfest" à Tübingen en Allemagne.

PS : J'aime bien raconter ces deux anecdotes : en 2012, il fallait chercher le DVD du film au rayon cuisine dans un grand magasin de Lausanne.

Et tout autre chose : le film a été largement caviardé (ou flouté) lors du festival de cinéma à Téhéran : les bras nus d'une historienne interrogée en été, les bouteilles d'alcool visibles sur une scène d'archives tournée dans un bistrot… avaient disparu.

La Convention d'Istanbul et la Suisse *par Simone Chapuis-Bischof*

C'est une des conventions du Conseil de l'Europe, dite **sur la prévention et la lutte contre la violence á l'égard des femmes et la violence domestique**. Cette convention qui consacre l'égalité entre hommes et femmes est la première à prévoir, au niveau international, une protection des femmes contre toutes les formes de violence, y compris les violences domestiques. Elle exige que soient punies les violences physiques, psychiques et sexuelles, le harcèlement, les mariages forcés et les mutilations génitales.

Photo eda.admin.ch

La Suisse vient de la signer : le 11 septembre, l'Ambassadeur Charles-Edouard Held, représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, a signé la Convention en présence de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe.

Selon le communiqué de nos autorités, le droit suisse dispose déjà au niveau fédéral de la plupart des instruments nécessaires pour mettre en œuvre la convention. Le code pénal a été complété récemment par les infractions de mariage forcé et de mutilation d'organes génitaux féminins.

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF ou CEDAW) est conscient de l'importance de cette Convention européenne, puisqu'il recommande à plusieurs pays, dont le Royaume Uni de la ratifier ! On sait que c'est la seconde étape, après la signature : le Royaume Uni a signé en juin 2012.

La Suisse devra donc également ratifier cette Convention d'Istanbul, après avoir vérifié si toutes ses exigences sont remplies, non seulement au niveau du droit, mais également en ce qui concerne la prévention et dans la prise en charge sociale des victimes de violence.

Nicole Ameline, actuelle présidente du CEDAW
Photo fr.wikipedia.org

Échos du 14 juin 2013 à Lausanne *par Sophie Gällnö, Photos de l'Internet*

Cette année, la journée du 14 juin a été marquée à Lausanne par plusieurs évènements, dont un colloque organisé par le Bureau cantonal de l'égalité, en collaboration avec l'UNIL, et une manifestation avec performance artistique orchestrée par un collectif de militant-e-s politiques, syndicale-s et féministes.

(In)égalités dans les administrations vaudoises

Le colloque intitulé « Égalité dans les administrations : regards croisés » a réuni dans les locaux de l'IDHEAP des spécialistes de divers horizons, qui ont exposé les résultats de différentes études récentes sur

l'état de l'égalité dans les administrations vaudoises, ainsi que des outils ou solutions envisagés ou déjà mis en œuvre pour remédier aux discriminations.

Les cadres de l'Administration cantonale vaudoise

Parue en 2013, l'étude menée par la professeure Farinaz Fassa (UNIL) sur la situation des cadres au sein de l'Administration cantonale vaudoise[2], met en évidence la persistance d'un plafond de verre séparant les postes élevés, très majoritairement occupés par des hommes, des postes intermédiaires ou inférieurs, plus féminisés. D'autre part, les femmes occupant un poste de cadre sont en moyenne moins payées – certaines craignent même de ne pas pouvoir subvenir seules à leurs besoins. Enfin, les femmes cadres sont plus nombreuses dans les petites structures, et occupent plutôt des fonctions d'expertes que des postes d'encadrement ou de direction. Pourtant, l'étude montre que les femmes cadres bénéficient de formations initiales globalement plus élevées que leurs collègues masculins.

Ces différences s'expliquent par différents facteurs, dont notamment le partage inégal des tâches domestiques au sein du couple. Les femmes cadres se trouvent nettement plus souvent célibataires et/ou sans enfants que les hommes, mais lorsqu'elles ont des charges familiales, elles doivent y consacrer plus de temps que leurs collègues masculins. Par conséquent, de nombreuses femmes cadres ont un taux d'occupation élevé mais, néanmoins partiel ; or, les postes d'encadrement élevés continuent d'être attribués aux personnes qui travaillent à plein temps.

Les stéréotypes de genre au sein de l'entourage privé et professionnel semblent également jouer un rôle important, et les femmes ressentent fortement ces préjugés comme étant des obstacles à leur carrière.

Enfin, l'étude a également mis en évidence des attitudes différentes entre les hommes et les femmes vis-à-vis des politiques d'égalité. Les femmes sont plus nombreuses à reconnaître qu'il existe des discriminations à leur encontre, et adhèrent très majoritairement aux mesures de promotion de l'égalité. Les hommes, eux, sont moins nombreux à accepter le principe même de parité au sein des cadres, et sont généralement moins favorables aux politiques d'égalité.

Dans l'ensemble, on observe que les femmes et les hommes suivent des trajectoires professionnelles différentes ; partant d'une formation initiale plus élevée, les femmes mènent des carrières nettement moins ascendantes que les hommes, et sont cantonnées dans certains types de postes ou de services. Les hommes ont plutôt tendance à se former en cours d'emploi, et leur formation continue leur permet d'accéder à des postes plus importants ; notons qu'on leur confie également des postes de responsable à un âge plus jeune que les femmes.

L'étude conclut sur la nécessité de mettre en oeuvre un plan d'égalité transversal et volontariste, car la réticence des hommes – qui occupent les postes décisionnels – face aux mesures d'égalité montre que l'on ne pourra pas se contenter de mesures ponctuelles ou incitatives pour faire diminuer les discriminations.

Le personnel administratif et technique de l'Université de Lausanne

Centrée sur le personnel administratif et technique (PAT) au sein de l'université, l'étude de Magdalena Rosende (UNIL) montre également des inégalités entre hommes et femmes[3].
Le PAT, qui représente 1/3 de l'effectif de l'UNIL, regroupe un ensemble d'employé-e-s exerçant des métiers et des fonctions très divers. Le PAT est composé à 65% de femmes, généralement bien formées, dont 10% seulement occupent un poste de cadre. La moitié d'entre elles travaillent à temps partiel.
Tout comme dans l'Administration cantonale, les femmes suivent des parcours différents de ceux des hommes. Elles sont cantonnées dans certains types de postes, changent plus souvent d'unités, et progressent plus lentement dans les échelons hiérarchiques.

Le temps partiel constitue là encore un handicap important, mais on observe en outre que les femmes bénéficient moins de la cooptation et du soutien de la hiérarchie. Ce phénomène s'explique en partie par le fait que les femmes travaillent souvent au sein d'autres corporations : par exemple, une secrétaire d'unité n'exerce pas le même métier que les enseignant-e-s qui les entourent. Par conséquent, elles ont moins de chances d'atteindre un poste plus élevé.

---

[2] Résumé de l'étude à télécharger sur le site du Bureau cantonal de l'égalité, www.vd.ch/egalite, sous la rubrique « Administration cantonale ».
[3] Étude en plusieurs parties à télécharger sur le site du Bureau de l'égalité de l'UNIL (www.unil.ch/egalite), sous la rubrique « publications ».

Plans d'action et mesures

Magali Hanselmann, qui dirige le bureau de l'égalité du canton de Vaud, a exposé le nouveau plan d'action pour l'égalité au sein de l'Administration cantonale vaudoise. Au moment du colloque, ce plan n'avait pas encore été adopté.

Un premier plan d'action, datant de 2004, introduisait déjà des mesures innovantes pour l'époque ; cependant, l'évaluation de ce programme de mesures a montré que beaucoup d'inégalités persistent.

Le plan d'action 2013 prévoit notamment le développement du télétravail et de l'annualisation du temps de travail ; des engagements adaptables entre 80 et 100%, comme cela se fait au sein de la Confédération ; des postes à responsabilité en job sharing ; la facilitation du temps partiel à tous les niveaux, notamment pour les hommes ; la demande faite aux commissions de recrutement d'inclure une femme dans les listes de candidat-e-s potentiel-le-s ; le contrôle de l'égalité salariale.

Plusieurs de ces mesures ont fait l'objet d'essais pilotes au sein de différents services. On a notamment pu constater que l'engagement d'une préfète à 50% ne créait aucune difficulté de fonctionnement.

Cependant, il ne faut pas oublier que certaines mesures doivent être acceptées par les député-e-s pour pouvoir être appliquées ; le congé paternité, par exemple, a été rejeté par le Grand conseil.

Stefanie Brander, cheffe du bureau de l'égalité de l'UNIL, a également exposé le nouveau plan d'action de cette haute école[4]. Ce plan d'action est très novateur, et concerne aussi bien le personnel d'enseignement et de recherche que le PAT. La force de ce plan d'action réside dans le fait qu'il oblige toutes les entités de l'université à s'impliquer ; en effet, chaque faculté doit se fixer des objectifs concrets, et prendre les mesures nécessaires à leur réalisation. L'égalité devient ainsi une mission partagée entre toutes et tous, et elle bénéficie d'un fort soutien de la direction, qui pilote et contrôle l'ensemble. Pour le PAT, les mesures concernent notamment l'établissement de bonnes statistiques permettant de contrôler l'égalité, des procédures de formation et de sensibilisation des responsables RH, des mesures visant une meilleure articulation entre travail et famille, ainsi que des mesures spécifiques à chaque faculté.

Enfin, destiné à toutes sortes d'organisations, le nouvel outil d'égalité mis au point par l'IDHEAP sera disponible gratuitement sur l'Internet dès janvier 2014. Cet outil permet aux entreprises publiques et privées de mesurer l'égalité au sein de leur personnel à différents niveaux, et propose des mesures d'amélioration. Affaire à suivre...

Un colloque contesté

Les participant-e-s à ce colloque ont reçu une lettre ouverte à ses organisatrices et organisateurs, signée par le Collectif pour le 14 juin 2013. Ce collectif, constitué de membres de syndicats, de partis politiques et d'associations féministes, déplorait dans sa lettre qu'aucune femme syndicaliste et féministe n'avait été invitée à s'exprimer au sein du colloque. Pourtant, nombre de progrès en matière de l'égalité au sein du personnel de l'État de Vaud ont été obtenus justement grâce au travail incessant des militant-e-s. La lettre dénonçait également des débats limités à certains milieux professionnels favorisés (les cadres, notamment), laissant dans l'ombre les difficultés qui touchent de plein fouet les travailleuses et travailleurs de condition plus précaire.

Manifestation devant les magasins de vêtements du centre-ville de Lausanne

[4] Plan d'action à télécharger sur ce même site, sous la rubrique « Promouvoir l'égalité ».

Les brèves *de Martine Gagnebin, Simone Chapuis*

Même en 2013 !!

Oui, même en 2013 la direction nationale de la RTS n'a pas encore compris ! Pour le mois de novembre elle nous concocte, pour les quatre chaînes nationales et pour la bagatelle de plus de cinq millions de francs, une série « historique » sur l'histoire de notre pays. Six portraits, mûrement réfléchis, de personnes ayant marqué à une époque ou une autre. Et devinez ? Il faut vraiment que je vous le dise ? Eh ben oui : « ils » ont osé : 6 hommes. Pas une seule femme. Fin octobre, la polémique fait rage. Ouf ! Mais y a quand même encore pas mal de boulot ! Pffff… j'suis fatiguée …

Prix mérité

La chancelière de la Confédération Corina Casanova, 8e conseiller fédéral comme on dit souvent, vient de recevoir le 7e prix du plurilinguisme. Fervente avocate des minorités, elle parle couramment 6 langues. Nos félicitations.

commonwealthclub.org

Pour la première fois Interpol est dirigé par une femme

(Source : FrauenSicht, février 2013)

La Française Mireille Ballestrazzi a été élue à la tête d'Interpol par l'assemblée générale à la fin de l'année dernière. Agée de 58 ans, elle était auparavant vice-directrice du comité exécutif pour l'Europe. Interpol regroupe 190 pays et Mme Ballestrazzi devient la cheffe de 690 employé-e-s représentant 98 nationalités. Elle fut l'une des deux premières femmes à accéder en France au grade de commissaire de la police criminelle. « C'est un moment significatif pour toutes les femmes » a affirmé Mme Ballestrazzi lors de sa nomination.

Photo aufeminin.com

Objet femme

Emission Vacarme du 26 août 2013. Une recrue :
– J'aime mon fusil, c'est comme une belle fille. Quand on touche les fusils au 3e jour à l'école de recrue, le sergent-chef et les appointés chefs ils disent toujours « il faut donner un nom d'une belle fille à votre fusil ».
- le journaliste : et le vôtre il s'appelle comment ?
- réponse : Anneli.

Fondamentalisme chrétien et droits des Femmes

par Annemarie Nicod, Photo en.wikipedia.org

Le 8 juin 2013 à Bâle, l'assemblée générale de l'Association suisse pour les droits de la femme a adopté une résolution. En voici des extraits : elle revendique « des possibilités d'éducation pour une société civile démocratique » et « une réelle mise en pratique de l'égalité entre les femmes et les hommes, telle qu'elle est affirmée dans la Constitution ». Ainsi, « les bureaux administratifs publics – comme par exemple le Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et les hommes – doivent disposer de ressources suffisantes tant en personnes qu'en finances. » (Tirés de adf-svf Schweizerischer Verband für Frauenrechte)

C'est dans cette perspective que Doris Strahm a ensuite parlé du « Fondamentalisme Chrétien versus Les Droits de la Femme », fondamentalisme dont l'influence politique a augmenté ces dernières années aux Etats-Unis, dans les pays du Sud et ceux de l'Union Européenne.

Réaction socio-culturelle à l'insécurité, aux exigences et aux conflits liés aux crises économiques du Monde moderne, le fondamentalisme s'appuie sur une interprétation de la Bible à la lettre, sur la famille patriarcale et rigide notamment en matière de morale sexuelle. La femme s'y trouve subordonnée à l'homme et doit respecter son autorité. Elle est exclue de la direction des Eglises et du discours religieux. L'interprétation des Saintes Ecritures reste entièrement en mains des hommes.

Haifaa al-Mansour

Le corps féminin est la victime de l'idéologie et de la pratique fondamentaliste. Les femmes sont considérées comme une source d'immoralité et leur corps doit être contrôlé.
Paradoxalement, le carcan social fondamentaliste n'empêche pas certaines femmes, pourtant brimées, d'être convaincues et parties prenantes du système qui les contraint et les limite. Le braver peut, en effet, sembler les mettre trop en péril. Ce n'est sans doute que l'accès à une formation et à une profession qui permettra à ces femmes de s'offrir le droit à des revendications.

Le fondamentalisme qui touche d'autres religions que le christianisme et ses divers courants n'est pas si différent, et il provoque heureusement également des rébellions courageuses. Preuve en est le changement de la loi qui interdisait aux filles de faire de la bicyclette en Arabie Saoudite. C'est chose faite grâce au film «Wadjda » tourné par Halfaa al-Mansour qui filmait cachée sous ses voiles depuis un minibus.

Alimentation et santé *par Mireille Jemelin, biochimiste*

Pendant des millénaires, la préoccupation principale de nos ancêtres chasseurs-cueilleurs était la recherche de la nourriture, même faisandée après le passage des animaux charognards. La famine causait d'énormes ravages. Une première révolution dans l'histoire de l'alimentation est le passage du cru au cuit grâce à la maîtrise du feu, qu'on date approximativement de 500000 ans avant JC. Les aliments cuits sont plus digestes, les protéines, indispensables à la construction cellulaire, sont mieux assimilées, ce qui conduit à un développement marqué du cerveau.

Une deuxième révolution se produit au néolithique, entre 10000 et 8000 avant JC : certaines populations se sédentarisent, les premiers villages apparaissent, l'agriculture et l'élevage se développent, on constitue des réserves alimentaires pour les périodes de disette.

La faim reste toutefois un problème lancinant, et pendant très longtemps, la sous-nutrition a été une cause importante de mortalité. En ce début d'année 2013, le journal médical « The Lancet » publie une information passée relativement inaperçue. C'est pourtant une première dans l'histoire de l'humanité : l'obésité et les maladies associées (hypertension, maladies cardio-vasculaires, diabète) tuent désormais davantage que la sous-nutrition. On assiste même aux USA à une diminution de l'espérance de vie. En cause : les dégâts causés par une alimentation en excès, trop riche en sucre, en graisses et en sel, notamment dans les plats cuisinés industriellement. Les pays du Sud, longtemps épargnés par l'obésité, suivent la tendance et la dépassent même (40% de femmes obèses recensées en Tunisie).
Selon l'OMS, 61% de la population mondiale vit dans des pays où le trop-plein alimentaire tue plus sûrement que le manque.

La santé d'un individu dépend de plusieurs facteurs, notamment génétiques, environnementaux, (difficilement maîtrisables) et comportementaux. On assiste depuis plusieurs années à une montée des troubles du comportement alimentaire, dont l'anorexie, la boulimie et l'orthorexie. Ce nouveau concept a fait son apparition à la fin des années 1990, selon un terme forgé par un médecin américain. Il est caractérisé par une surveillance obsessionnelle de la composition de l'alimentation. L'orthorexique pense détenir la science absolue en matière d'alimentation et invente ses propres règles, souvent au détriment de sa santé. Cette déviance se distingue de l'anorexie et de la boulimie par le fait que l'inclination porte sur le qualitatif et

non le quantitatif. C'est l'addiction à une nourriture saine, selon des critères absolus de bons et mauvais aliments.

Manger sainement, oui, mais sans obsession, en se rappelant que, pour rester en bonne santé, assurer son métabolisme de base et subvenir à ses dépenses énergétiques, l'être humain a besoin de :

A – 3 GRANDS GROUPES D'ALIMENTS :

- Les glucides ou sucres, qui amènent 60% de l'énergie dont le corps a besoin
- Les lipides ou graisses, d'origine végétale et animale, dont certains acides gras dits essentiels: les omégas 3 et 6, et du cholestérol. 80% du cholestérol est synthétisé par le foie.
- Les protéines, végétales ou animales, qui apportent à l'organisme des constituants de base, les acides aminés, dont certains sont dits essentiels ou indispensables, car notre organisme ne peut pas les synthétiser lui-même. Ces acides aminés essentiels sont d'origine presque uniquement animale, donc une alimentation végétalienne, dépourvue de tout produit d'origine animale, peut rapidement conduire à des troubles du tractus intestinal ou autres.

B- EAU

Le corps élimine par jour 2,5 litres d'eau par différentes voies : reins, poumons, peau, intestin.
Quotidiennement, 2,5 litres doivent donc être apportés à l'organisme :

- 1,2 litres par les aliments
- 1 litre par les boissons
- 0,3 litre par les cellules sous forme d'eau d'oxydation

Le cerveau est très sensible à la déshydratation, surtout celui des nourrissons et des personnes âgées.

C- SELS MINERAUX

Constituants importants de la cellule, présents en petites quantités, sauf le calcium
Exemples : calcium, potassium, sodium, magnésium

D- OLIGOELEMENTS

Eléments indispensables aux réactions chimiques se déroulant dans la cellule, présents en très petites quantités.
Exemples : fer, cuivre

E- VITAMINES

Substances essentielles qui ne peuvent pas être synthétisées par les cellules, sauf en partie la vitamine D.
Indispensables au bon fonctionnement des cellules.

Une alimentation variée, en quantités raisonnables, apporte à l'organisme humain **absolument tout** ce dont il a besoin. Les compléments alimentaires sont à réserver pour des carences bien précises.

Pour terminer, il est bon de rappeler quelques recommandations de l'Office Fédéral de la Santé Publique pour une alimentation saine et équilibrée :

- Varier la nourriture
- Pas de végétalisme
- Limiter les graisses
- Augmenter les produits laitiers
- Sel et sucre modérés
- Boissons en suffisance
- Bonne hygiène
- Joie de la table

Tout cela accompagné d'une activité physique régulière, qui oxygène bien le cerveau.

En résumé, se nourrir devrait être un plaisir, si possible en bonne compagnie. Vivons l'année du goût plutôt que la semaine du goût, en achetant des produits locaux et de saison et en prenant le temps de cuisiner et de savourer, même les mets les plus simples. Un festin de temps en temps n'est pas à dédaigner, même si les calories sont au rendez-vous. La joie de vivre le vaut bien.

Site web à consulter : Société Suisse de Nutrition : www.sge-ssn.ch/fr (Photo)

Les brèves *de Martine Gagnebin, Simone Chapuis, Viviane Schusselé*

Femmes invisibles ?

• ***Le Forum des cent***, dans sa 9e édition (manifestation organisée le 23 mai par l'Hebdo) proposait 100 noms des personnalités romandes, dont 24 femmes**. (24%)**

• ***Pour son No du 1er août***, l'Hebdo, proposait 60 personnages historiques : les héros suisses. On y comptait 13 femmes **(soit 21%)**. Ce sont* : la Reine Berthe (?-957/961), Anna Seiler (1300-1360), Catherine von Zimmern (1478-1547), Marie Goegg-Pouchoulin (1826-1899), Heidi (fin du 19e s.), Emilie Kempin-Spyri (1853-1901), Marguerite Gobat (1870-1937), Ella Maillart (1903-1997), Erna Hamburger (1911-1988), Jeanne Bueche (1912-2000),Elisabeth Eidenbenz (1913-2011),Lise Girardin (1921-2010), Emilie Lieberherr (1924-2011).

• ***Pour son programme de novembre 2013, la RTS*** propose une grande opération sur ***l'identité suisse***. Voir l'article de Martine Gagnebin **(Femmes = 0%)**
24%, 21%, 0%... quand on vous parlait de régression !

*c'est à dessein que nous donnons ces noms… que la RTS semble ignorer ! Il y en aurait d'ailleurs beaucoup d'autres à citer.

Le prix Sakharov 2013

Ce prix pour la liberté de penser a été décerné le 10 octobre à **Malala** Yousafzai. Cette Pakistanaise de 16 ans s'engage publiquement pour le droit à l'école et tout spécialement pour les filles, dans son pays et partout dans le monde. Elle mène son combat depuis l'âge de 11 ans. En octobre 2012 elle fut victime d'un attentat taliban à cause de ses idées et de son courage. Opérée en Angleterre, c'est dans ce pays qu'elle vit actuellement.

Photo metro.co.uk

Aminata Touré, première ministre du Sénégal

L'ancienne footballeuse et ministre de la justice a été nommée le 1er septembre au poste de première ministre. Jouissant d'une aura de sympathie auprès de la population, Mme Touré est aussi reconnue pour ses valeurs que sont la rigueur, l'opiniâtreté et la transparence.

Encore des beaux jours pour le machisme

Deux femmes largement majeures et deux garçons de 14 et 11 ans arrivent à. l'aéroport d'Enfidha, (Tunisie). Ils se rendent auprès du Tour Opérator afin de réceptionner les documents du séjour. A qui l'enveloppe est-elle adressée ? à Monsieur Adrien Filliettaz.(14 ans)

A notre arrivée à l'Hôtel, sur l'écran de télévision, à qui souhaite-t-on la bienvenue : à Herr Filliettaz !

A Imiter en Suisse

En France. les supermarchés U lancent le premier catalogue de jouets anti-sexiste.

Quand les ADF se rencontrent *par Martine Gagnebin, photo Charlotte Mosquera*

Depuis le dernier numéro de la Gazette, plusieurs occasions nous ont été données de nous retrouver.

Assemblée générale de l'ADF-Vaud

Le 24 mai, 20 membres étaient présentes à 18h à la Maison de la femme. Les rapports, la vie de l'association (dont les échos paraissent régulièrement dans ces pages), les comptes (qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 1'890.-), l'élection du comité, tous les ingrédients étaient réunis pour cette assemblée statutaire, la 105e ! Intérêt et questions étaient également au rendez-vous.

C'est au cours de cette séance que nous avons pris congé de Gabrielle Ethenoz-Damond, trésorière et membre du comité, qui se voit contrainte par l'âge de remettre sa charge (à Viviane Schusselé). Son engagement sans faille pour la cause féministe et la vie politique a été relevé et l'assemblée l'a élue membre d'honneur de l'ADF-Vaud.

Dans les « divers », trois associations se sont présentées : E-changer, qui soutient et promeut les femmes au Burkina Faso ; ALBA, qui groupe des avocates soucieuses de la position des femmes dans la profession (Avocates A La BArre) ; et l'AFMR, association des familles monoparentales.

La soirée s'est poursuivie par un passionnant exposé de la chercheuse Lavinia Gianettoni, qui nous a présenté un exposé fourni sur « L'influence des parents et de l'école dans la construction de l'identité de genre des enfants ». Et les discussions sur le sujet furent nombreuses. Enfin, un délectable buffet a permis aux participantes de poursuivre le débat ou de jouir tout simplement des échanges informels.

Assemblée générale de l'association suisse *par Martine Gagnebin*

Photo site SFV

Le 8 juin, de toute la Suisse, membres individuel-le-s et représentantes des sections de Neuchâtel, Vaud et des deux Bâle, se retrouvaient sur les bords du Rhin. Le matin était dévolu à l'assemblée générale. Les participant-e-s, une bonne trentaine, prenaient ensuite leur repas à la terrasse du restaurant voisin.
Enfin, l'après-midi fut consacré à une conférence-débat portant sur « Fondamentalisme et droits de la femme – c'est l'un ou l'autre ! », sujet d'actualité, présenté par quatre spécialistes qui toutes d'accordèrent à dire que partout où le fondamentalisme gagne du terrain (quelle que soit la religion dont il est issu), les droits des femmes sont en danger. (voir page 8 l'article d'Annemarie Nicod ainsi que les pages 2 et 9)

Merci aux Bâloises pour cette journée de réflexion et d'échanges.

Journée romande pour les ADF de Suisse *par Martine Gagnebin*

Le 19 octobre, les sections, membres individuelles et femmes intéressées se retrouvaient à la Maison de la femme (Lausanne). La présentation du film de Stéphane Goël « De la cuisine au parlement » a suscité l'enthousiasme. « Cette Histoire doit être présentée dans les écoles de tout le pays ! » Telle fut la réaction unanime de la trentaine de participantes.

Après une visite guidée de la Maison de la femme et un généreux buffet, la journée s'est poursuivie avec des nouvelles des différentes sections et un rapport de deux déléguées au 36e congrès de l'Alliance internationale des Femmes (Londres).

La poupée de Timothée et le camion de Lison

par Annemarie Nicod

INSTITUT UNIVERSITAIRE KURT BÖSCH

Tel est le titre du Guide d'observation des comportements des professionnel-le-s de la petite enfance envers les filles et les garçons réalisé par Véronique Ducrey et Véronique Le Roy, psychologues sociales du 2ème Observatoire (Institut de recherche et de formation sur les rapports de genre créé en Suisse romande en 1998) à la suite de leur enquête dans 11 institutions du canton de Genève.

Ce guide s'est trouvé au cœur d'un passionnant colloque sur « La socialisation différenciée, un obstacle à la pédagogie de l'égalité ? » qui s'est tenu le 1er octobre 2013 à l'Institut Kurt Bösch à Bramois (Sion).

Les pratiques divergentes constatées autour de la socialisation et de l'éducation précoce ont été situées dans leurs contextes historiques et leur évolution. Sylvie Durrer, Directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, a cité les normes légales relatives à la discrimination. Jean Zermatten, ancien juge des mineurs et Président du Comité des Droits de l'enfant à l'ONU, a parlé du signal symbolique que donnent les mesures législatives de l'Etat qui accompagnent la Convention des droits de l'enfant. Michelle Cottier, Professeure en droit privé de l'Université de Bâle, a insisté sur le décalage qui existe entre les valeurs prônées et la pratique, en montrant comment le discours sur les droits humains est contrecarré par les pratiques de l'économie. Michelle Cottier a

rappelé l'importance de l'article 8 de la Constitution fédérale qui dit que « La loi pourvoit à l'égalité matérielle ...» du traitement des femmes et des hommes et a relevé le non-respect qui se manifeste dans l'élaboration et le choix du matériel scolaire et dans les comportements (inconscients) des enseignant-e-s. Séverine Ferrière, maîtresse de conférences en Sciences de l'Education de l'Université de Nantes, a donné l'exemple de mauvais travaux de mathématiques présentés à des enseignants (élèves de 12 ans): alors que, pour les garçons, on ne parle que d' un « mauvais passage », les prestations des filles proviennent de « difficultés cognitives »; de là à sous-entendre que l'intelligence des filles ne leur donne pas un bon accès aux maths, le pas est déjà franchi !

Véronique Ducret www.2e-observatoire.com

Véronique Rouyer, maîtresse de conférence à l'Université de Toulouse-Le-Mirail, a montré que l'identité sexuée évolue tout au long de la vie d'une personne. Le sentiment d'appartenance à un genre est subjectif; c'est une co-construction entre l'enfant et ses milieux de vie. L'environnement familial, la socialisation des émotions, les possibilités de prises de risque, les sollicitations langagières, etc. donnent à l'enfant des modèles implicites de ce qu'on attend d'elle ou de lui. Au-delà de la question des jouets, par exemple, se pose la question de ce qu'en fait l'enfant. La chercheuse a aussi relevé l'influence des milieux extra-familiaux, des interactions adultes-enfants et enfants entre eux, ainsi que le rôle des médias. Le sentiment d'appartenance à un sexe naît entre 18 et 24 mois, en même temps que la reconnaissance dans un miroir. C'est vers 5, 6 ou 7 ans que l'enfant comprend qu'on ne peut pas changer de groupe de sexe.

Gérard Neyrand, sociologue et professeur à l'Université Paul Sabatier de Toulouse 3, a insisté sur le caractère clivant du sexe et sur la nécessité de repères clairs pour que les gens se positionnent. Or, dans la société actuelle, il y a une multiplication de repères ! Un exemple frappant est celui des émissions télévisuelles du matin avec des dessins animés (où apparaît un discours citoyen, avec des héroïnes courageuses malgré la présence plus grande des garçons) et des spots publicitaires (qui, eux, reflètent majoritairement des normes traditionnelles); les enfants friands de ces deux types d'émissions se retrouvent ainsi pris dans des démarches contrastées. Responsable de choisir eux-mêmes leur identité, les individus deviennent incertains d'eux-mêmes, d'où leur sentiment de « surresponsabilité », de « devoir contemporain de s'épanouir ». Quant à cette « surresponsabilité », elle masque elle-même des rapports sociaux de pouvoir.

Les schémas de genre fonctionnent comme des stéréotypes et le guide intitulé « La poupée de Timothée et le camion de Lison » a pour objectif de les mettre en évidence et d'essayer de les contrer. Véronique Ducret, qui a aussi travaillé à des études qui s'intitulent « Pour une entreprise sans harcèlement sexuel » et « Problèmes de migrantes », nous a parlé des interactions adultes-enfants: d'une façon générale, les garçons sont plus sollicités, encouragés et leur temps de parole est plus long que celui des filles auxquelles on accorde moins d'attention (« C'est comme si elles étaient invisibles ! ») et confie plus les tâches comme le soin de ranger ou de rendre des services (« Elles le font si vite et si bien ! »). Dans la gestion des conflits, on observe que les filles cèdent souvent et

se retrouvent perdantes quand les adultes sont absents. Par contre, en présence des adultes, les garçons contrôlent beaucoup plus difficilement leur frustration quand ils sont pris en défaut.

Après l'analyse de l'inégalité de traitement entre les filles et les garçons du point de vue des droits de l'enfant, des pistes d'action permettant de garantir « les mêmes possibilités de développement cognitif, affectif, moteur et social » ont été formulées. Marcelle Monnet Terrettaz, présidente du Grand Conseil valaisan, a évoqué les budgets qui ne sont malheureusement pas toujours accordés dans le domaine de la formation et elle a mentionné le fait – regrettable - que les cours consacrés à la problématique du genre restent facultatifs à la Haute Ecole Pédagogique!

Repenser les institutions de la petite enfance et de l'école reste aujourd'hui, en 2013, un objectif prioritaire pour que l'égalité entre hommes et femmes ne soit dorénavant plus seulement inscrite dans la LEg, mais qu'elle ait des chances de se réaliser dans les domaines de la formation, de l'emploi et de l'aménagement de la vie quotidienne.
http://www.2e-observatoire.com/downloads/livres/brochure14.pdf

Photo catalogue U

Rapport sur le congé de paternité et le congé parental (Communiquée de presse de la Confédération)

Le Conseil fédéral a adopté le rapport « Congé de paternité et congé parental, Etat des lieux et présentation de divers modèles ». Il répond ainsi au postulat Fetz. Le rapport présente la situation actuelle en Suisse, au niveau international et dans différents Etats européens. Il procède ensuite à une analyse de huit modèles différents de congé de paternité et de congé parental. Le Conseil fédéral estime que de tels congés peuvent contribuer à une répartition plus équitable des rôles au sein de la famille. Ainsi, ces congés comptent parmi les mesures qui peuvent faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour les jeunes familles. De plus, le Conseil fédéral a chargé le DFI d'examiner d'ici le milieu de l'année prochaine la possibilité d'introduire dans le droit fédéral une réglementation qui permettrait aux employés de réduire leur taux d'occupation après la naissance d'un enfant. Même si une telle mesure ne correspond pas à un congé parental à proprement parler, elle contribuerait toutefois à faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. (Communiqué de presse de la Confédération)

Appel à nos membres *par Viviane Schusselé*

Si vous avez des idées d'**articles** pour la Gazette, ou des remarques, n'hésitez pas à prendre la plume. Vous pouvez nous les transmettre à l'adresse suivante : adf-vaud@bluewin.ch

Notre agenda est régulièrement mis à jour sur notre site http//www.adf-vaud.ch
Si vous avez une adresse électronique, veuillez nous la communiquer; vous recevrez des infos plus souvent.

Nous sommes sur Facebook. "Droits de la femme - association vaudoise (Adf-Vaud)"

Demande d'adhésion à l'Adf-Vaud (cotisation annuelle CHF 40.-)
CCP 10-725-4 Banque cantonale vaudoise CH66-0076 7000 S531-1443 0

A envoyer à Viviane Schusselé, ch. des Arnoux 8, 1867 Ollon
Tél. 024 499.22.92 E.mail adf-vaud@bluewin.ch Notre site : www.adf-vaud.ch

Adf-Vaud

Rédaction : Comité Adf-Vaud
Mise en pages : Viviane Schusselé, adf-vaud@bluewin.ch
Corrections : Floriane Pariat
Envoi Gazette : Membres du Comité et Rosa Canina
Impression : Imprimerie offset Ph. Afonso

Légende ou vérité historique ? *par Viviane Schusselé-Klarer (Photos de l'Internet)*

Nous sommes en juin 1405 : Tandis qu'une partie de l'armée autrichienne traverse le lac de Constance pour conquérir St-Gall, une autre faction composée de 1200 soldats quitte Altstätten dans la Vallée du Rhin et gravit le col du Stoss en direction du pays d'Appenzell pour prendre St-Gall à revers.

Au sommet du col, sous une pluie battante, ils se trouvent face à 400 hommes pieds nus, vêtus de braies et de cottes de lin, des paysans appenzellois épaulés par des Swytzois et des Glaronnais. Une furieuse bataille s'engage. Bientôt les coalisés perdent pied. A ce moment là, les femmes appenzelloises vêtues comme les hommes, telles des Amazones hurlantes, viennent à la rescousse en frappant sur leurs casseroles et autres ustensiles de cuisine. Les Autrichiens, surpris par ce renfort inattendu et bruyant prennent leurs jambes à leur cou et se retirent.

Les historiens considèrent cet engagement féminin comme une légende : ben voyons, sacré coup pour la supériorité masculine.

Toutefois, fait bizarre, chaque année, les hommes appenzellois font un pèlerinage au Stoss pour remercier le ciel pour la victoire. Pas de femmes dans la procession….

Ci-dessous : Chapelle du Stoss et timbre commémoratif

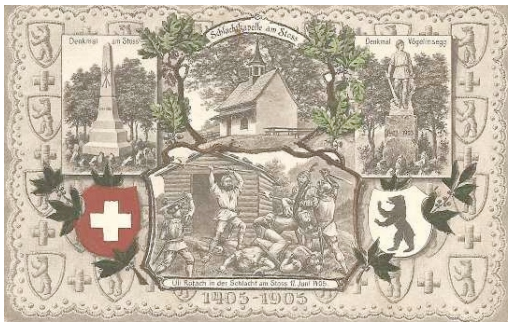

Pour son programme « Identité Suisse » de novembre 2013, la RTS aurait pu choisir une de ces femmes citées par le Tangesanzeiger du 15 octobre.

Par Viviane Schusselé Photos de l'Internet

Sainte Wiborada début Xème siècle

Katharina von Zimmern 1478-1547

Suzann Orelii Rindknecht 1845 1939

Iabelle Eberhart 1877-1904

Emilie Kempin-Spyri 1853-1901

Marie Goegg-Pouchoulin 1826 – 1899

Gertrud Kurz1890-1972